



Enfants en justice

XIX–XX^e siècles

Pour citer cet article :

Société de patronage des prisonniers libérés protestants,
*Assemblée générale solennelle du 5 avril 1935 spécialement
consacrée à la mémoire de M. Étienne Matter, 1935, 28 p.*

Société de Patronage des Prisonniers Libérés Protestants

(Reconnue d'utilité publique)

et ses filiales :

Patronage des Jeunes Garçons en danger moral

Maison Hospitalière pour les ouvriers sans Asile et sans Travail

36, Rue Fessart, PARIS-19^e

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SOLENNELLE

du 5 Avril 1935

47, Rue de Clichy, à Paris

spécialement consacrée à la mémoire de

M. ETIENNE MATTER

Secrétaire Général des 3 Œuvres

de 1897 à 1934

Sommaire :

Discours de M. le Professeur DONNEDIEU DE VABRES, Président.

Discours de M. le Conseiller De CASABIANCA.

Discours de M. le Conseiller Jacques DUMAS.

Rapport moral, par M. Léon COUDERC, Agent général.



Etienne Matter

31 Juillet 1859 - 22 Juin 1934

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS PROTESTANTS
DU PATRONAGE DES JEUNES GARÇONS EN DANGER MORAL
DE LA MAISON HOSPITALIÈRE POUR LES OUVRIERS SANS ASILE ET SANS TRAVAIL
de 1897 à 1934

FONDATEURS :

M. le Pasteur ROBIN (de 1869 à 1907)

M. Etienne MATTER (de 1897 à 1934)

COMPOSITION DU COMITÉ

Président :

M. Henri DONNEDIEU DE VABRES, *, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Vice-Président :

M. Marcel ROY, *, †, Manufacturier, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Trésorier :

M. Ernest MALLET, O. *, Banquier, Régent de la Banque de France.

Assesseurs :

MM. Elie ALMERAS, Pasteur.

Frédéric BASSET, O. *, Conseiller d'Etat honoraire.

Henri BEAUGRAND.

Alfred BERARD, *.

Paul BEUZART, †, Pasteur.

Marc BOEGNER, Pasteur.

Charles BRECARD, Général, G.C. *, Ancien membre du Conseil Supérieur de la Guerre.

Edmond CADIER, O. *, Gouverneur honoraire des Colonies.

Ernest CHAZEL, ancien Pasteur.

Léon COUDERC, Ingénieur I.D.N.

Charles CURIE, Général, C. *, †.

Georges DENIS, *, †, Député.

Frédéric ECCARD, Sénateur.

Jacques FERAY, *, †, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Fred HARRISON, †.

Jules KASTLER, *, Conseiller à la Cour de Cassation.

Maurice LABAT DE LAMBERT, *, artiste peintre.

Frédéric LEDOUX, O. *, Ingénieur Civil des Mines.

Mme Etienne MATTER.

MM. Paul MATTER, C. *, Procureur Général près la Cour de Cassation, Membre de l'Institut.

Jacques PANNIER, *, †, Pasteur.

René ROWCLIFFE.

Jules SIEGFRIED, *, Ancien Industriel.

Antoine TIOPULO.

Agent Général :

M. Léon COUDERC, 36, Rue Fessart, Paris (19^e) - Tél. NORD 21-28.

DISCOURS

de M. DONNEDIEU DE VABRES

Professeur à la Faculté de Droit de Paris

Président des trois Œuvres

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre dernière Assemblée générale était consacrée au souvenir de notre vénéré Président, M. Maurice Sibille. Notre assemblée d'aujourd'hui est attristée par le départ récent de plusieurs de nos membres : le baron de Neufville, qui se consacrait depuis longtemps, et avec tant de dévouement, à la visite de nos prisonniers ; M. Robert Falloï, qui, bien qu'ayant cessé de faire partie de notre Conseil, restait associé de cœur à nos travaux ; enfin, celui qui, à côté du pasteur Robin, présida à la formation de nos Sociétés de Patronage, dont il a été, pendant près de quarante ans, la cheville ouvrière, et dont il est resté l'âme : M. Etienne Matter. Ainsi, les vides se font, et les bons ouvriers nous quittent, au moment même où les difficultés croissantes de la tâche, notamment auprès de l'enfance délinquante, appellent des concours plus autorisés et plus nombreux.

M. de Casabianca, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, président de l'*Union des Sociétés de Patronage*, est mieux qualifié que tout autre pour dire la place que M. Matter avait prise dans cet effort de relèvement des condamnés, dont le public français, trop longtemps indifférent à ces questions, commence à pressentir l'intérêt. La « crise de la libération » est, dans la vie du prisonnier, le moment psychologique. C'est vers la préoccupation de ce moment que tout le régime pénitentiaire doit être orienté. C'est à ce moment que l'Administration, si elle assigne à son effort un but plus difficile, mais plus noble, que la simple intimidation du coupable, a besoin de notre concours.

M. Jacques Dumas, Conseiller à la Cour de Cassation, vous entretiendra des rapports de M. Matter avec les jeunes,

qu'il connaît si bien lui-même, et à la reconnaissance desquels il a, lui-même, tant de titres.

M. Couderc, notre dévoué agent général, qui a, pendant dix ans, collaboré de façon étroite à l'effort de M. Matter, vous parlera de la marche de nos œuvres, depuis qu'une cécité presque complète, prélude, hélas ! de la maladie qui devait l'emporter, en a éloigné notre cher Secrétaire général.

Sans prétendre évoquer ici une physionomie qui est présente à notre cœur, je voudrais rappeler d'un mot les activités multiples auxquelles, à côté du Patronage, M. Etienne Matter a donné, sans compter, son activité et son dévouement.

Je n'ai pas l'impression qu'en le faisant, je m'éloigne de ce qui fut toujours, depuis 1897, depuis ce que je pourrais appeler le début de son œuvre missionnaire, le centre de ses pensées. S'il a, pendant plus de trente ans, secondé les efforts de la *Croix Bleue*, qu'il présida après le départ de M. le Pasteur Bianquis pour Madagascar, et qu'il a réorganisée au lendemain de la guerre, c'est qu'une longue observation lui avait montré le rôle prédominant que joue l'alcoolisme parmi les facteurs du crime. L'œuvre du *Christianisme social*, dirigée par M. le pasteur Elie Gounelle, avait toutes ses sympathies, parce qu'il ne séparait pas la foi personnelle, qui, chez lui, était profonde, du devoir d'assistance auprès des petits, des déshérités, des perdus. C'est sous la même inspiration qu'inlassablement il participa aux travaux du Comité de la *Société des Missions*, comprenant que nos Eglises, loin de s'appauvrir, s'enrichissent des dépenses d'hommes et d'argent qu'elles font en faveur des noirs livrés au paganisme et à l'immoralité. Ce faisceau bien-faisant de nos œuvres protestantes, n'est-ce pas M. Etienne Matter qui l'a lié, si j'ose dire, par l'organisation de la *Semaine protestante*, dont il était, chaque année, l'animateur ?

Son activité généreuse dépassait le cadre confessionnel. Je me souviens d'avoir assisté, dans ce salon du 55, rue de Vaugirard, où nous trouvions auprès de Madame Matter, et de lui-même un accueil si prévenant et affectueux, à la fondation de l'*Association des délégués à la liberté surveillée*, qui groupe, pour le relèvement des jeunes délinquants rendus à leurs familles, des dévouements venus de tous les milieux. Aidé de M. le Procureur général Paul Matter, il prit, en 1933, l'initiative de renouer la tradition, longtemps interrompue, des Congrès de Patronage. Et comment, en ce jour de deuil, séparer son nom

de celui d'Henri Rollet, physionomie singulièrement touchante et attirante, pionnier infatigable du Patronage, venu à l'œuvre d'un point différent, sans doute, de l'horizon ecclésiastique, mais qu'unissaient à Etienne Matter la communauté d'aspirations et de convictions chrétiennes, l'ardeur née d'un joyeux optimisme que rien ne pouvait lasser !

Les faits présents démentent-ils cet optimisme ? On serait porté à le croire, en lisant les histoires d'enfants martyrs que nous prodiguent les journaux. Nous en serions émus, scandalisés, si nos souvenirs ne nous contraignaient à bien des réserves sur la sincérité de semblables campagnes de presse, périodiquement répétées, qu'accompagnaient jadis les titres sensationnels de certains livres : *Bagnes d'enfants ! Les Enfants de Caïn !*

C'est pour le bien des enfants, nous affirme-t-on. De quoi s'agit-il, en effet ? Frapper l'imagination du public, toucher la sensibilité pour obtenir des subsides. On atteint mieux ce but en lui contant des histoires — au prix de quelques exagérations — qu'en lui disant — ce qui est vrai — le bien réalisé par la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants, une des meilleures de la 3^e République — qu'en lui montrant le perfectionnement continu de nos œuvres d'enfance — qu'en lui prouvant — ce qui est vrai encore — que dans ce noble effort de rééducation de l'enfance coupable, la France n'a pas à rougir de sa part devant les nations voisines. Tout cela n'intéresse pas.

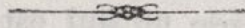
Négligeons la noire ingratitude que révèle semblable façon d'écrire et de parler. Négligeons ce qu'a de suspect, moralement, cette exploitation, dans un but douteux, de la curiosité, de la sensibilité, de la malignité publiques.

Bornons-nous ici à signaler la part de vérité que renferment certaines critiques, et sachons en tirer profit. Il se peut que l'adaptation à nos méthodes de certaines techniques étrangères, par exemple l'usage des *tests*, inauguré par nos voisins belges, apporterait un progrès. Un personnel d'éducateurs spécialisés, préparés à leur tâche, se substituerait avantageusement aux surveillants actuels de nos colonies pénitentiaires. Il serait bon qu'un noyau de professionnels — déjà, je crois, en formation — corrigeât l'inexpérience des rapporteurs et délégués bénévoles. Il est certain que si l'Etat, que nos œuvres privées allègent d'une partie de sa tâche, se montrait, vis-à-vis

d'elles, moins ménager de ses subsides, nous pourrions donner aux enfants que nous abritons temporairement plus de confort.

Mais ces justes observations ne nous feront pas négliger l'essentiel. L'essentiel, c'est que les enfants de nos Patronages, comme les hospitalisés de nos asiles, sentent autour d'eux cette chaude affection que, seuls, le dévouement à une grande tâche et la poursuite d'un noble idéal peuvent inspirer. C'est qu'ils aient l'impression constante qu'on pense à eux, qu'on les aime, qu'on a le souci de leur avenir.

En persévérant dans cette voie, qui est la leur, nos trois patronages conserveront pieusement la mémoire et se montreront fidèles à l'inspiration de M. Etienne Matter.



M. Etienne MATTER

et son rôle dans le Patronage des Prisonniers

par M. de CASABIANCA, *Conseiller honoraire à la Cour de Cassation*

Président de l'Union des Sociétés de Patronage de France

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon émotion est grande, d'avoir à parler d'Etienne Matter dans cette salle, où son âme nous est présente à tous, où sa voix a tant de fois retenti, et devant cette assemblée qui, le connaissant bien, avait pour lui une vive et légitime admiration.

Je ne puis me défendre de me reporter par la pensée à cet après-midi de juin, dans ce vénérable temple de Pentemont, où, en présence de la famille désolée — si tendrement et si hautement représentée ici — et d'une assistance profondément attristée, nous avons entendu trois voix éloqu coastes définir sa foi, raconter sa vie et décrire ses œuvres. Mais il était l'une de ces âmes si riches de qualités et de vertus que plus on y songe, plus on les étudie, plus on leur découvre de nouvelles et nobles parures.

M. le pasteur Bœgner a notamment énuméré ce qu'il appelait les enfants perdus d'Etienne Matter. — Condamnés aux travaux forcés à la Guyane, dont, avec le grand vieillard Maurice Sibille, il voulait améliorer le sort et auxquels il voulait apporter quelque réconfort moral après leur libération. La mort du doyen de la Chambre des députés n'a pas permis de réaliser cette réforme, à laquelle s'applique l'Armée du Salut. Tout est semence ici-bas et toute semence peut devenir moisson !

— Interdits de séjour, en faveur desquels Etienne Matter n'a cessé de lutter, pour que cette peine accessoire, parfois plus dure que la peine principale, au lieu d'être l'objet d'une

désignation arbitraire du Ministère de l'Intérieur, fût remise à la décision des magistrats qui la prononceraient en même temps que la peine qu'elle accompagne : pour que, du moins, fût réduite, écourtée, la liste interminable des localités interdites qui s'allonge chaque année, sous la pression de démarches politiciennes, d'intérêts particuliers prétendument menacés, ou de raisons cachées, sinon inavouables, qui ont suscité des protestations sans fin ; pour que l'Administration voulût bien seconder l'action des Patronages et accorder des sursis renouvelables aux interdits de séjour dont ils se portent garants comme ayant donné des marques non équivoques de leur amendement définitif par leur conduite sans reproche, leur travail régulier et leur vie familiale honorable.

— Réfugiés russes, ou étrangers de tous pays, ou apatrides, non rapatriables, menacés d'être expulsés de France, exposés à être refoulés par les Etats voisins, ne pouvant, sous peine de mort souvent, regagner leur foyer, quand ils en ont un, et livrés aux incertitudes du lendemain ou aux affres de la misère et de la faim.

Il avait voulu, pour protéger cette catégorie de désemparés, que je l'accompagnasse, avec vous, Monsieur le Président, qui vous y prêtiez avec bonne grâce, au Ministère de l'Intérieur, comme si j'avais pu lui apporter, pour ma part, quelque soutien. Mais qui aurait pu mieux que lui plaider certaines causes désespérées : ni la froideur de l'accueil, ni la rudesse des refus n'étaient susceptibles de le décourager.

Il est vraiment triste de constater, dans les temps singuliers et frénétiques que nous vivons, combien de gens sont incapables de comprendre les belles âmes ! Et l'on voyait Etienne Matter debout, dans les couloirs, dévisagé par les inspecteurs de police, attendre longtemps, longtemps que tel chef de bureau daignât le recevoir. Quelle amère dérision !

Il s'intéressait vivement aux Tribunaux pour enfants : il avait d'ailleurs collaboré à la loi qui les a institués et il avait constaté que l'une des dispositions de la loi de 1912, comme de toutes les législations étrangères relatives à l'enfance délinquante, la liberté surveillée — que l'on a appelée la clef de voûte de cette législation — accordée par les Tribunaux après conseils du juge et promesse de l'enfant de se bien conduire à l'avenir, avait grandement besoin d'être organisée. L'organe moteur de la liberté surveillée, c'est le délégué, man-

dataire du Tribunal, chargé par lui de suivre le mineur, de l'affermir dans la voie de l'amendement, de le réprimander, s'il s'en écarte. Mais on ne s'improvise pas délégué : il y faut beaucoup de tact, de la fermeté, de l'autorité et de l'esprit d'observation, d'où la nécessité d'une formation professionnelle.

Il eut donc l'idée pratique et rationnelle de fonder une association de rapporteurs et de délégués près le Tribunal de la Seine, auxquels on donnerait par écrit, ou par des conférences orales toutes les indications utiles. Une permanence avec secrétariat établie au siège même du Tribunal pour enfants, leur permettrait de se documenter sur tel cas difficile ou douteux. Placée sous la présidence du Président Richard et ayant pour secrétaire mon collègue, l'actif et dévoué M. Pollissard, cette association a compté près de 400 membres ; elle en a actuellement 250 environ. Une autre moins importante fonctionne à souhait à Lille. Et avant de mourir, M. Etienne Matter a eu l'intime satisfaction de constater que son œuvre, qui répondait à une réelle nécessité, rendait les plus grands services au Tribunal pour enfants de la Seine.

Il avait désiré que les questions qui lui tenaient le plus à cœur fussent mises à l'ordre du jour du Congrès du Patronage tenu à Paris, voici deux ans, et dont il fut l'un des animateurs, avec Mme Enos, M. de Montvalon et M. Pascalis. Le dernier Congrès, qui avait eu lieu à Grenoble en 1913, avait été présidé par M. Alexandre Ribot ; ce précédent, non moins que le poids de la présidence, étaient de nature à m'alarmer, à m'effrayer. Mais il savait encourager et avait le don de persuasion : ne vous avait-il pas convaincus vous-mêmes, Messieurs, il vous en souvient peut-être, puisque tout le Conseil d'administration de votre œuvre, sans aucune exception, voulut bien, à son instigation, s'inscrire parmi les premiers adhérents, et nous vous en avons gardé une profonde reconnaissance.

Il assista donc au Congrès, alors qu'il avait presque perdu la vue, en suivant les discussions avec une attention tout intérieure. Et qui de nous n'aurait été ému jusqu'au tréfonds de soi, en observant sa sérénité, sa fermeté d'âme, son égalité d'humeur, étant admirablement soutenu par Mme Etienne Matter et excellemment secondé par M. Couderc.

Il était, par ailleurs, d'une assiduité exemplaire à nos

réunions de l'Union des Sociétés de Patronage ; il intervenait dans nos débats, sans verbiage inutile, mettant en commun son expérience, sa bonté et surtout son optimisme. M. le Président a justement dit qu'il était optimiste, et c'est une force.

Parmi ses enfants perdus, ceux qui étaient le plus près de son cœur, avec les enfants malheureux ou délinquants, à l'égard desquels mon collègue et ami M. Jacques Dumas vous dira ce qu'il était, c'étaient, je crois, les prisonniers.

Votre Société, fondée en 1869, est à peu près contemporaine de celle de la rue de l'Université, créée en 1871. En étudiant ces jours derniers l'historique de cette dernière, j'ai trouvé maintes fois le nom du pasteur Robin, dont on vantait l'ingéniosité et le zèle courageux. M. Robin, comme M. René Bérenger, qui était alors président du Patronage de la rue de l'Université, se heurtait à de grandes difficultés, non seulement pour obtenir l'amendement des libérés, mais encore pour trouver un travail rudimentaire accessible à tous. Dure besogne, pénible apostolat !

D'abord discerner les détenus dignes d'être protégés et secourus à leur libération. Que d'hypocrites, que de gens intéressés, que de faux bonshommes ! On s'efforce de recueillir ceux que l'on croit méritants et qui, en sortant de prison, se trouveront sans travail, sans abri, sans ressources. Puis, il est fort malaisé d'exercer sur eux une efficace action morale, à raison le plus souvent de leur corruption, de leur mauvaise volonté ou de leur paresse, et aussi à raison de la courte durée de leur séjour au Patronage.

Hormis les temps de crise et de chômage, on s'attache à les placer, à les rapatrier, à renouer des liens de famille, disjoints, sinon détruits.

Si les déceptions sont fréquentes, si nombreux sont ceux qui disparaissent par caprice, ou obéissant à de funestes influences, on réussit de loin en loin, à en remettre quelques-uns dans le droit chemin, et l'on est payé de sa peine !

Etienne Matter allait les visiter personnellement à la prison et leur offrait ou leur accordait sa protection, après s'être mis en rapport avec le directeur ou les surveillants, après s'être documenté auprès des familles pour connaître la situation personnelle — et lorsqu'il les avait recueillis rue Fessart, s'ils se conduisaient bien, devenait leur ami et ne les abandonnait plus.

Il avait rédigé à l'usage des visiteurs des prisonniers protestants une notice, publiée dans le n° 1 de 1934 du *Bulletin de l'Union des Sociétés de Patronage*. Il y résumait, avec autant de clarté que de précision, les devoirs de ses collaborateurs ; cette notice contenait aussi des notions pratiques sur les établissements pénitentiaires où ils devront se rendre, les conditions juridiques qu'ils auront à envisager : relégués, libérés conditionnels, interdits de séjour ; les méthodes qu'ils devront suivre : rédaction de fiches, rapports, interventions, et il la terminait par quelques lignes qui méritent d'être rappelées :

« A toutes ces indications un peu terre-à-terre, il faut
« ajouter que la visite des prisonniers est un privilège pour le
« visiteur, qui trouve là une magnifique occasion de manifester
« une sympathie agissante, inspirée d'amour chrétien, à des
« frères malheureux et coupables. Ces visites sont aussi une
« joie pour le détenu qui, ne se sentant plus, pour un moment,
« considéré comme un matricule, mais comme un homme que
« l'on appelle par son nom, que l'on salue et auquel on serre
« la main, reprend conscience de sa dignité d'homme et y
« puise une confiance nouvelle dans l'avenir ! »

Le Patronage de la rue de l'Université manquait de visiteurs des prisons : ce fut Etienne Matter qui eut la pensée de l'engager à s'adresser aux membres des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, pour opérer cette sélection indispensable dans les établissements pénaux. L'œuvre est en bonne voie, sous la direction de M. le général Huet.

Ce fut lui aussi qui, pour donner plus de diffusion aux Patronages, s'entendit avec le Patronage de la rue de l'Université pour faire afficher dans tous les locaux de Fresnes, de la Santé, de Melun et de Poissy un avis indiquant aux détenus comment ils pourraient recourir à l'une ou à l'autre de ces maisons d'accueil, de quelle utilité elles pourraient leur être pour s'assurer temporairement un gîte et la nourriture ; par surcroît, des secours en argent, des vêtements, des moyens de rapatriement ou d'engagement militaire et surtout cet appui moral si nécessaire à ces hommes qui, sur le point de sortir de prison, se demandent avec angoisse : « Où vais-je aller ? Que vais-je devenir ? »

Il est plus difficile peut-être de ne pas retomber que de ne pas tomber une première fois.

Aussi bien, d'autres êtres malheureux avaient-ils accès auprès d'Etienne Matter. C'est pour eux qu'il avait développé cette Maison hospitalière des ouvriers sans travail, où, a dit M. le pasteur Bœgner, et l'on ne saurait mieux dire : « tant de
« rebuts de l'humanité, tant de pauvres créatures, à côté des-
« quelles nous passons trop souvent sans même leur adresser
« un regard, trouvent dans l'accueil d'Etienne Matter et de ses
« incomparables collaborateurs, le sentiment qu'ils sont res-
« pectés jusque dans leur dernière misère, aimés profondé-
« ment, et qu'ils rencontrent là des hommes, des amis, des
« frères qui veulent les aider à rentrer dans la vie, à retrouver
« le respect d'eux-mêmes et tout d'abord à retrouver Dieu ».

Et c'est pourquoi, pour accueillir et reconforter les prisonniers libérés, les sans-le-sou et les sans-travail, et les enfants en danger moral ou délinquants, Etienne Matter accomplissait, jour après jour, rue Fessart son œuvre salvatrice.

Dans nos réunions de l'Union des Sociétés de Patronage, il ne cessait de demander la création de nouveaux patronages de libérés adultes ; il s'affligeait qu'il n'y en eût pas davantage, comme si les dévouements semblables au sien étaient fréquents !

On est naturellement plutôt porté à s'intéresser aux enfants malheureux ou traduits en justice, d'abord parce que les enfants représentent l'avenir, et ensuite parce qu'il est plus facile de redresser un enfant qu'un vieux routier ou même un homme condamné pour la première fois et ayant passé par la prison, que Michelet appelait, avec raison, une fabrique de malfaiteurs.

Aux yeux d'Etienne Matter, rien n'avait plus de prix que la rédemption des âmes, mais, aussi, il était profondément pénétré de cette vérité, de cette nécessité sociale qu'il ne faut rien négliger pour empêcher le condamné primaire de devenir un récidiviste !

Le contingent des récidivistes endurcis constitue un danger immense pour l'ordre public : ils forment les cadres de l'armée du crime, et c'est pourquoi la disparition d'hommes tels qu'Etienne Matter est une véritable perte pour la collectivité et pour les gens de bien.

Dans un discours qu'il prononçait en 1890, M. Frédéric

Passy, alors Président de l'Académie des Sciences morales et politiques, s'exprimait ainsi : « Je me rappelle avoir entendu
« un grand prédicateur, mort dernièrement, le pasteur Ber-
« sier, commenter le miracle de l'aveugle auquel Jésus rend la
« vue. Après avoir cité les paroles de l'Évangile, après avoir
« montré Jésus prenant la boue, la délayant avec de la salive
« et la mettant lui-même sur les yeux de l'aveugle, il insistait
« sur ce fait qu'il l'avait touché, et s'adressant dans une vive
« apostrophe à ses auditeurs : « Vous vous plaignez, leur
« disait-il, vous vous plaignez chaque jour de vous épuiser à
« faire le bien, de vous gêner à faire l'aumône, pour distribuer
« quelques secours aux malheureux, et de ne trouver chez
« eux ni reconnaissance, ni amendement. Oui, il est vrai, vous
« avez fait beaucoup et vous l'avez fait en vain. Mais comment
« l'avez-vous fait ? Vous avez donné beaucoup de votre bourse.
« Avez-vous donné de vous-mêmes ? et ont-ils pu le compren-
« dre et le sentir ? Avez-vous été à eux, vous ont-ils vus, vous
« ont-ils entendus ? ont-ils senti qu'une émotion sincère vous
« faisait approcher d'eux ? Tant que vous n'aurez pas fait
« cela, vous n'aurez pas fait grand'chose, quelquefois vous
« n'aurez rien fait et quelquefois vous aurez fait pis que rien. »

Etienne Matter, lui, était allé aux pauvres prisonniers, comme on les appelait autrefois, il leur apportait des conseils, des exhortations et des espérances. C'est un grand exemple qu'il nous a laissé et les grands exemples ne sont jamais vains.

M. Etienne MATTER

et son rôle dans le patronage de l'enfance malheureuse

par M. Jacques DUMAS

Conseiller à la Cour de Cassation - Président de "La Maison des Enfants"

Si l'action de notre regretté ami M. Etienne Matter, dans le Patronage des prisonniers, a été celle d'un apôtre, son action, dans le patronage de l'enfance, a été celle d'un père.

Et le père a valu l'apôtre. De même que son cœur débordant de sympathie se prêtait aux confidences des coupables dont il redressait la vie après les pires défaillances, de même sa tendresse paternelle, affligée de la détresse de tant de jeunes, plus affligée encore de leurs fautes légères ou graves, s'appliquait à mettre ou à remettre dans la meilleure direction les mineurs égarés, leur montrant au plus prochain horizon un but pratique à atteindre et soutenant leur courage jusqu'au haut du chemin qui monte.

Depuis trente-sept ans ses généreux efforts avaient repris, complété et enrichi l'œuvre première de cet admirable initiateur qu'avait été le pasteur Robin. Comme celui-ci il fixa le siège de son activité dans le quartier qu'un euphémisme compensateur a dénommé Belleville. Que de tristesses il y a connues ! Que de tristesses il y a consolées !

La Roquette était, pour le foyer de la rue Fessart, un inépuisable centre d'approvisionnement. Ayant ou non agi sans discernement, les petits voleurs à l'étalage, les vagabonds en révolte contre la loi du travail avant même d'avoir jamais travaillé, les dépravés précoces, les souteneurs imberbes savaient qu'après avoir franchi la porte de la prison, un homme aurait encore pour eux un geste secourable, alors que tous les autres leur tourneraient le dos. Tant qu'ils étaient détenus, il leur restait deux chances d'amitié, d'indulgence, de commisération, celle de l'avocat et celle de l'aumônier. Mais qui s'intéresse à un simple libéré, alors qu'il n'y a plus à le disculper, alors que, redevenu indépendant, il est de nouveau présumé honnête et

qu'étant présumé honnête il est rentré dans la très banale catégorie de ceux dont on n'a cure ? Qui s'occupera de lui ? Je vous le demande. La rue s'entr'ouvre comme un désert, comme un désert d'autant plus périlleux qu'il est plus peuplé, devant ce jeune libéré qui était encore quelqu'un dans sa cellule, mais qui n'est plus personne sur la voie publique. Seuls les débits de boissons lui offrent un accueil quelconque et encore cet accueil est-il strictement proportionné aux dépenses qu'il pourra y faire. Mais son bulletin de sortie ne lui assure ni pécule, ni outillage, ni travail, ni gagne-pain, ni asile. Personne. Personne qu'Etienne Matter, avec son sourire bienveillant, avec sa main franchement tendue, avec sa foi conquérante, avec son cœur de père.

Ecoutez-le. Il ne se faisait aucune illusion sur la valeur morale de ceux dont il entreprenait le sauvetage. Mais c'est précisément parce qu'il les savait perdus qu'il s'appliquait à les sauver et qu'il écrivait en connaissance de cause : « Ils « ne sont pas parfaits, nos chers enfants. C'est même souvent « pour cela qu'ils sont devenus nos enfants ». Et encore : « C'est un contraste frappant et émouvant après avoir vu nos « garçons dans la sombre et lugubre prison de la Roquette, de « les retrouver là-bas dans les campagnes, au grand soleil de « Dieu, gardant un troupeau de moutons, conduisant avec fierté « une machine agricole, ou mangeant d'un robuste appétit une « assiette de soupe dont le volume ferait pâlir d'effroi nos « jeunes citadins ».

Là-bas. Au grand soleil de Dieu. Ces deux lambeaux de phrase, ces deux formules suggestives d'Etienne Matter, résument tout son programme moral, social et religieux, tout le secret de son apostolat, toute l'explication de ses sauvetages.

Là-bas, au grand soleil de Dieu, c'est-à-dire loin des centres urbains, de leurs miasmes délétères, de leurs exemples de corruption et de leurs tentations multiples. La paix des champs après le tumulte des pavés. La vie saine, au grand air, après la contamination des cités. Un travail productif et dont chaque jour révèle le résultat, après l'agitation fiévreuse, factice et souvent stérile des métiers de circonstance, de hasard et de ruse qui sont, trop souvent, la seule ressource des libérés. Et tout cela sous le grand soleil de Dieu qui brille pour les justes et pour les injustes, mais que les injustes cherchent à masquer dans nos faubourgs, beaucoup moins parce qu'ils en doutent que parce qu'ils le redoutent.

Là-bas. Le placement familial chez d'honnêtes cultivateurs de la Drôme, de l'Ardèche ou de la Corrèze, a été le constant objectif d'Etienne Matter, la condition de la rééducation physique et morale, du relèvement et du reclassement de tous les jeunes libérés qu'il avait tirés de l'abîme. Et il les a trouvés les foyers ruraux où, d'abord par dizaines et, bientôt, par centaines, ses protégés ont eu l'exemple d'une vie probe, pure, laborieuse et ont appris à modeler leur propre vie sur cette vie-là. Quel encouragement et combien efficace pourrait devenir la rééducation des délinquants si la méthode d'Etienne Matter se généralisait et qu'à la répression qui endurecit se substituât graduellement, pour l'enfance coupable, l'initiation familiale aux règles du devoir. Après cinq ans d'essais, Etienne Matter parlait, sans fausse honte, des quelques déceptions dont il avait souffert, mais il ajoutait aussitôt : « Nos échecs ne sont « heureusement que des exceptions qui n'atteignent pas 10 0/0, « et les 90 0/0 autres nous donnent pleine satisfaction, s'ac- « climatant bien dans leur nouveau milieu, oubliant les mau- « vais exemples qu'ils ont eus sous les yeux à Paris. » L'année suivante, il confirmait cette impression par ces mots : « C'est « vrai que nos pâles jeunes plantes du pavé parisien, transplan- « tées dans le bon sol des Cévennes, s'y développent physique- « ment et moralement... nos apprentis-mauvais sujets se trans- « forment au contact de leurs patrons, de leur nouvel entou- « rage. »

Là-bas, là-haut, à la campagne et, chaque fois qu'il était possible, à la montagne, pour que l'action de l'air vivifiant des sommets s'ajoute à celle d'un foyer de choix, pour que de jeunes tempéraments prématurément affaiblis et devenus incapables au travail par le double effet de leurs tares héréditaires et de leurs vices personnels, soient physiquement régénérés et offrent à l'âme nouvelle la garantie d'un corps sain et vigoureux.

Là-bas, là-haut. Ce n'est pas de confiance, à distance et sur la foi de rapports enchanteurs qu'Etienne Matter citait les résultats de son œuvre de rééducation. Il se rendait sur place, parcourait en bicyclette ou à pied les régions peuplées de ses pupilles, avait de longues conversations avec eux et avec leurs patrons, les confessait paternellement, partageait leurs repas et leurs promenades, s'associait à leurs travaux, se rendait compte de leur sincérité et de leur développement. Chaque année, il consacrait plusieurs semaines à ces pèlerinages. On l'a vu, le soir venu, gravir les barreaux d'une échelle

pour passer la nuit sur le foin d'une grange et lorsque, le lendemain matin, les yeux encore pleins de sommeil, il suivait le long d'un sillon, la charrue que poussait son apprenti-cultivateur, celui-ci ne pouvait plus douter de l'amour paternel qui avait animé le monsieur de Paris lorsqu'un jour, au sortir de prison, il lui avait dit : « Mon enfant, il reste pour toi une « chance de bonheur et d'avenir. »

Là-bas, là-haut, au grand soleil de Dieu. L'action d'Etienne Matter fut d'inspiration essentiellement chrétienne. Il savait aussi de quelles transformations spirituelles le plus mauvais est susceptible. L'œuvre du médecin des âmes lui paraissait inséparable de celle du médecin des corps et c'est sur les coups d'aile de la Foi qu'il comptait pour la sauvegarde de la liberté surveillée des repris de justice à qui il faisait confiance. Lorsque, dans son salon si accueillant, fut fondée l'association si bienfaisante des délégués à la liberté surveillée, il ne cacha pas ses sentiments. Il ne les cacha pas dans sa longue collaboration avec Henri Rollet et avec tous les protagonistes de la création des Tribunaux d'enfants et de la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 1912. L'expérience, la plus concluante des expériences, a justifié ses déclarations. Nous aimons à rendre à sa clairvoyance ce suprême témoignage, aujourd'hui que, sa tâche achevée et si bien achevée sur la terre, il a été promu à d'autres services, et qu'à son tour il se trouve, comme il l'avait voulu pour les autres, Là-Haut, au grand soleil de Dieu.

RAPPORT MORAL

par M. Léon COUDERC

Ingénieur I.D.N., Agent-Général des trois Œuvres

Il ne me reste que quelques minutes pour vous parler de l'activité de nos trois œuvres de la rue Fessart pendant l'exercice écoulé.

Aussi le ferai-je brièvement, me bornant à dégager l'orientation générale, les difficultés, les résultats.

Ceux qui s'intéressent aux choses de l'aviation auront remarqué l'un des derniers nés parmi les appareils volants, entièrement construit par un amateur, après des mois et des mois de labeur patient et obstiné.

Cet appareil, de très petite taille, serait très à l'aise dans ce salon, mais ce qui le caractérise et qui m'amène à vous en parler, c'est son « *aile vivante* », suivant l'expression même de l'inventeur, une aile qui, au lieu d'être rigide et rigoureusement solidaire du moteur et du fuselage, peut pivoter au gré du pilote, une aile frémissante à tous les souffles qui passent, qui porte et qui dirige en même temps, qui fait monter l'avion en plein ciel, et le retient dans sa descente au sol pour qu'il s'y pose sans secousses.

Voilà, me semble-t-il, ce qu'a été M. Etienne Matter, une aile vivante, toujours vibrant, docile aux ordres du divin Pilote qu'il avait installé au centre de sa vie, prêt à élever tous ceux qui se confiaient à lui jusque dans les hauteurs où brille la pure lumière de l'Amour rédempteur, prêt aussi à épargner aux âmes faibles les trop rudes secousses de la vie.

Et son œuvre fut à l'image de sa vie. De chacune des trois branches du Patronage de la rue Fessart il a fait aussi une aile vivante, qui porte, élève, soutient ceux qui viennent à son contact.

Le Patronage des prisonniers libérés protestants s'adresse aux hommes les moins intéressants selon le monde, mais qui précisément pour cela ont le plus besoin d'appui.

M. Matter a constitué une équipe de visiteurs, deux pour la Santé, cinq pour Fresnes, qui vont régulièrement s'entretenir dans leurs cellules avec les hommes inscrits comme protestants ; visites toujours bien accueillies, pendant lesquelles on parle beaucoup plus de l'avenir que du passé.

Au sortir de ces visites, on va voir un père, une mère, une femme, pour ramener un peu de sympathie ou d'affection à l'enfant, au mari égaré ; on va retirer une valise laissée dans un hôtel, des outils restés à l'atelier.

Mais c'est lorsque sonne l'heure de la libération que commencent les difficultés.

Quelques-uns viennent au siège du Patronage, où ils sont reçus, hébergés pendant quelque temps, dirigés vers les bureaux de placement ; avec le concours de collaborateurs divers et dévoués, plusieurs arrivent à trouver un emploi.

D'autres s'attardent plus longtemps dans notre asile ; ils ont parfois perdu en prison le goût du travail régulier, et se réadaptent plus difficilement à la vie libre.

Mais les situations les plus difficiles sont toujours celles des interdits de séjour, condamnés souvent à errer en province de lieu en lieu sans arriver à y trouver le moindre travail, et dont plusieurs, lassés, découragés, reviennent à Paris, où ils se cachent de la police en vivant de l'un de ces multiples petits métiers qui ne peuvent s'exercer qu'à Paris, camelot, forain, marchand de journaux, etc., jusqu'au jour où ils tombent sous le regard d'un inspecteur qui les connaît : c'est à nouveau la prison, puis les essais de placement, rendus chaque fois moins aisés.

Quand reviendra-t-on enfin à l'esprit originel de la loi de 1885 qui avait institué l'interdiction de séjour, mais qui ne l'appliquait qu'à un petit nombre de villes : la liste aujourd'hui en est décuplée, et l'on comprend le mot de cet homme qui nous disait : « Qu'on nous mette donc sur un bateau et « qu'on aille nous jeter au milieu de l'Océan ; là, ce ne sera « peut-être plus interdit. »

Il faut cependant reconnaître que l'Administration n'est pas inflexible, et qu'elle accorde quelquefois des autorisations de séjour à quelques hommes recommandés par les Sociétés de Patronage, et surveillés par elles ; aussi grande fut notre émotion lorsque nous apprîmes au début de janvier qu'une circulaire du Ministre de l'Intérieur supprimait à la date du 15 janvier toutes les autorisations de séjour, même pour ceux qui étaient en situation parfaitement régulière.

Tous nos protégés, la plupart mariés, pères de famille, et tous placés, durent précipitamment tout quitter, s'éloigner.

Une démarche collective des diverses Sociétés, sous la conduite de M. le Sénateur Leredu et de M. le Conseiller de Casabianca, Président de l'Union des Sociétés de Patronage, que nous remercions encore, fut faite auprès de M. le Directeur de la Sûreté nationale, et nous pûmes heureusement obtenir à nouveau quelques autorisations pour les plus intéressants de nos libérés, qui eurent la chance inespérée de retrouver leur place, après une absence de deux semaines.

C'est H..., marié, un enfant, qui n'avait eu qu'une condamnation à l'âge de dix-huit ans, entraîné dans une bande, et dont la conduite est à présent irréprochable.

C'est L., condamné primaire pour incendie et dont les protestations d'innocence ne sont pas sans émouvoir ; il travaille avec son père, Mais il est souvent malade et doit recevoir des soins spéciaux qu'il ne peut trouver qu'à Paris, etc., etc.

Si j'en avais le temps, je voudrais descendre avec vous vers un autre cercle de situations plus tragiques encore : celles des expulsés qui n'ont pas de patrie, Russes, Arméniens, réfugiés politiques de divers pays, qui se trouvent parfois expulsés pour des motifs insignifiants : irrégularité de papiers, non renouvellement en temps utile d'une carte d'identité.

Pour eux commence alors une vie sans aucune autre perspective que la prison.

Voici un cas typique parmi beaucoup d'autres semblables :

Y..., expulsé, est conduit à la frontière belge ; entré en Belgique, il arrive à Bruxelles ; quelques jours après, sa situa-

tion étant connue, un gendarme belge le ramène à la frontière française ; à peine l'a-t-il franchie qu'un gendarme français l'appréhende pour infraction à l'arrêté d'expulsion ; coût, un mois de prison ; libéré, il vient à pied à Paris, et arrive à notre bureau ; mais que faire pour lui ? le recevoir, le nourrir, le loger, oui, mais cela ne peut durer que quelques jours, car on peut venir l'arrêter d'un moment à l'autre... et après ?

André Maurois écrivait récemment à ce propos dans un grand journal du soir : « Il faut bien défendre la société, mais « il ne faut pourtant pas être bête ».

M. Fatou, Procureur de la République près le Tribunal d'Aix, a calculé ce que coûtait à l'Etat l'application des mesures d'expulsion.

Il cite le cas d'un étranger âgé de 58 ans en 1931, qui en était à sa 29^e condamnation, qui avait vécu en prison 9 ans, 8 mois et 21 jours, et dont la détention avait coûté à l'Etat 28.368 francs.

L'entretien en prison des 720 expulsés condamnés en 1930 par le seul Tribunal de Marseille a coûté 409.000 francs.

Il y a là un problème urgent à résoudre ; la solution en devrait être recherchée à Genève en accord avec les autres nations, afin qu'il ne soit plus possible qu'un homme ne puisse trouver asile en aucun pays habité.

Rue Fessart nous recevons beaucoup de visites, dix, douze, quinze parfois dans la même journée, correspondons avec beaucoup de détenus ou de libérés, et ouvrons, tant qu'il y a de la place, les portes de notre Maison d'assistance par le travail à ceux qui veulent en profiter.

C'est en effet pour eux qu'à l'origine fut organisée cette *Maison hospitalière* pour les ouvriers sans asile et sans travail, ainsi que l'appela son fondateur le pasteur Robin en 1880.

L'assistance par le travail, formule intelligente d'une charité avertie, qui veut aider sans être dupe et sans encourager la paresse, formule qui écarte aussitôt le mendiant professionnel, « aile vivante » aussi, qui soutient l'homme vraiment désireux de reprendre une place honorable dans la société.

Vous connaissez déjà les petits carnets verts, dont les bons remis à un malheureux assurent à celui-ci qu'il sera reçu chez nous.

Ne croyez pas, d'ailleurs, que nous n'avons dans cet asile que des prisonniers libérés ; ils y sont une petite minorité ; à côté d'eux, voici des chômeurs qui ne touchent pas le chômage, de petits artisans dont la clientèle a peu à peu disparu, des hommes entre cinquante et soixante ans qui, du fait de leur âge, ne trouvent plus d'embauche, des jeunes aussi qui, revenus du service militaire, n'ont pas réussi encore à trouver un emploi.

Les économistes ont beau nous dire depuis un an que la crise est, à leur point de vue, terminée et que la reprise du travail va commencer, nous sommes bien obligés de constater que, même pendant la période d'été où d'habitude nos effectifs diminuent, notre Maison a toujours été pleine et que nous avons dû refuser beaucoup de candidats.

Nous avons enregistré pendant le dernier exercice 13.739 journées de présence et avons reçu 674 hommes.

C'est beaucoup, mais c'est bien insuffisant pour les besoins qui se manifestent tous les jours ; nous voudrions voir s'ouvrir beaucoup d'autres maisons semblables à la nôtre, dont l'originalité consiste à offrir nourriture et logement aux hommes qui n'ont plus les quelques francs indispensables pour se présenter dans les autres refuges.

Par leur travail nos pensionnaires gagnent un petit pécule, sur lequel des acomptes leur sont versés le mercredi et le samedi ; nous cherchons à ce qu'ils aient très peu d'argent en mains à la fois, car beaucoup, hélas ! ne savent pas résister aux tentations du cabaret.

Ce travail de nos hommes, vous le connaissez : fabrication d'étiquettes et d'allume-feux. Je ne laisserai pas échapper cette occasion de vous recommander nos margotins, que nous livrons à domicile par 100, et de vous demander de nous réserver vos commandes.

Puisque je suis sur le chapitre des appels, je vous en adresse deux autres.

L'un pour des vêtements, linge, chaussures, même usagés, qui rendent tant de services à nos hommes, surtout aux libérés, et leur facilitent la recherche de travail.

L'autre, plus pressant encore, pour du travail. Nous recevons de temps en temps des colis de vêtements, mais nous ne recevons presque jamais des offres de travail ; ce serait pourtant la plus belle collaboration que vous pourriez nous apporter ; nous avons toujours des cas intéressants, des hommes ou des jeunes gens auxquels ne manque qu'une occasion, une chance offerte pour qu'ils soient remis en selle.

Plus encore que les deux œuvres dont nous venons de parler, le *Patronage des jeunes garçons en danger moral* mérite la comparaison avec une aile vivante, bruissante, fortement secouée de tourbillons et de remous, mais toute chargée d'avenir, d'espérance, de possibilités.

Je n'ignore pas que j'aborde ici un terrain délicat, car il est de mode depuis quelques mois dans la grande presse d'attaquer au petit bonheur tous les établissements qui s'occupent de l'enfance, œuvres privées aussi bien que maisons de l'Etat, et d'appliquer indifféremment aux unes et aux autres l'épithète commode et suggestive de bagnes d'enfants.

Ai-je besoin de dire que c'est là l'œuvre de journalistes peut-être bien intentionnés, mais en tous cas insuffisamment informés, et qui se bornent souvent à reproduire les allégations de pupilles de mauvaise conduite, sans prendre la peine de les contrôler.

Il faut bien peu connaître la psychologie de l'enfant, surtout de l'enfant délinquant ou déficient, pour accorder d'emblée complète créance à tout ce qu'il raconte.

En voulez-vous un exemple récent ? Voici la lettre que j'ai reçue le 22 mars :

« Monsieur, je vous envoie cette lettre pour vous dire
« que l'on me bat toujours que l'on me tire les oreilles. On me
« donne des patates à cochon à la place du pain. On ne veut
« pas m'acheter un brassart et un cierge pour ma Première
« Communion. On m'habille d'horipos je suis plus malheureux
« que chez moi.

« Est-ce vrai que il ne faut pas me donner d'argent de
« poche.

« Envoyez au moins quelqu'un pour me voir... un
« inspecteur.

« Je vous serre la main et attend avec confiance. »

Charles R...

Je fus d'abord stupéfait de ces plaintes, car j'avais visité Charles il y a quelques mois ; je lui avais apporté un beau couteau pour le récompenser de son succès au certificat d'études ; il m'avait déclaré qu'il était très bien chez ses patrons et ne demandait qu'à y rester ; il était venu en permission à Noël et m'avait répété son contentement.

Mais nous avons pour principe d'examiner toute plainte : je transmis donc cette lettre à notre excellent correspondant de la Drôme M. Vignard, qui la reçut le 24 mars, partit aussitôt dans l'Ardèche et m'écrivit le 25 mars ce qui suit :

« Charles R..., je l'ai vu aujourd'hui. Il m'a avoué que sa
« lettre était exagérée. Il m'a montré le vêtement qu'on lui a
« acheté pour sa première Communion, brassart, chaussettes ; il
« aura un cierge. Il vous a écrit la lettre en question à la suite
« d'une grosse désobéissance. Les pommes de terre cuites en
« grande quantité, on en prélève une partie, les plus belles, pour
« être pelées et apprêtées, et le reste pour le bétail. Le garçon
« m'a dit être bien nourri. Maison bien tenue, bon lit. Charles
« ne demande pas à être déplacé. »

Heureux pays où l'on peut ne choisir que les plus belles pommes de terre pour les servir à table !

L'incident se réduisait, en somme, à un mouvement de mauvaise humeur, à la suite d'observations justifiées par une faute. Mais supposez que cette lettre soit tombée entre les mains de l'un des journalistes spécialisés dans l'exploitation de la rubrique : bagnes d'enfants ; vous voyez d'ici tout le parti qu'il en eût pu tirer, avec gros titres, sous-titres, etc..., et je crois bien que M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire et M. le Président du Tribunal pour enfants auraient été par la même occasion accusés de criminelle insouciance.

Est-ce à dire que tout est bien, très bien chez nous ? M. Matter eût été le dernier à le penser, lui qui s'appliquait constamment à perfectionner, à améliorer, à faire beaucoup avec peu de ressources.

En ce moment même nous étudions de nouveaux aménagements qui donneraient à notre asile de garçons meilleure façon, en le dotant d'un nouveau vêtement.

Mais laissons là tous ces bruits du dehors, élevons-nous sur notre « aile vivante » au-dessus des vains bavardages ; envolons-nous vers ces campagnes de Drôme, d'Ardèche ou de Corrèze, où sont placés nos pupilles, où M. Matter, depuis 1897, allait les visiter si attentivement, visites légendaires là-bas, attendues avec tant de joie, même lorsqu'elles étaient un peu redoutées, car patrons et garçons savaient bien que la parole sévère méritée serait suivie d'autres paroles d'encouragement et de confiance.

Il y a 250 enfants placés ainsi, dont la moitié à peu près provient des Tribunaux pour enfants, l'autre moitié des familles, services sociaux et œuvres charitables.

Après un stage d'observation de quelques semaines à l'asile temporaire de la rue Fessart, les garçons sont envoyés à nos agents régionaux de la Drôme ou de la Corrèze, qui leur ont trouvé une place, qui fixent leurs gages, établissent les contrats de placement et versent sur un livret de Caisse d'Épargne les économies réalisées pendant l'année.

L'année dernière ils ont placé plus de 120.000 francs et le total des pécules de nos garçons atteignait 180.000 francs.

Nos agents régionaux sont dotés d'une petite automobile qui leur permet de visiter plus facilement les pupilles.

A ces visites s'ajoute toujours celle que fait annuellement l'Agent général, qui de Paris va de ferme en ferme voir tous les garçons, travail auquel M. Matter attachait la plus grande importance, parce qu'il permet de faire sentir aux patrons et aux garçons qu'ils sont toujours l'objet de la surveillance et de la sollicitude du Comité.

Après cette tournée, un rapport est établi, des notes attribuées, ce qui permet de voir d'un coup d'œil les résultats

Voulez-vous ceux de notre dernière visite ?

80 0/0 d'enfants qui se conduisent très bien, bien ou assez bien.

10 0/0 plus instables, mais n'ayant pas fait de grosses sottises.

10 0/0 ayant une mauvaise conduite, dont il faut envisager le renvoi du Patronage.

Ceux qui ont la meilleure conduite et sont restés le plus longtemps dans la même place reçoivent en récompense une bonne montre.

En outre ceux qui, sans mériter encore cette prime exceptionnelle, donnent cependant satisfaction, ont été abonnés cette année au journal des *Eclaireurs unionistes*, particulièrement intéressant pour les garçons de cet âge.

Voici comment ils apprécient ces petits souvenirs :

« Monsieur, je viens par ces quelques mots vous remercier du joli cadeau que j'ai reçu et que vous m'avez annoncé.

« Je suis très heureux de cette montre car elle semble bien vouloir marché.

« Si ce cadeau m'est fait pour le témoignage de ma bonne conduite.

« Croiez en ma reconnaissance et mon affection pour vous qui faites parti de ma seconde famille dont j'en ai très honneur ».

H. H.

« J'ai reçu la montre que vous m'avez promis, vendredi le 22, mais je vous remercie mille fois de m'avoir donné gaiement cette bonne montre, car j'ai vu justement sur un livre évangélique des Eglises réformés que (Dieu aime celui qui donne gaiement) ».

Gaston T...

« J'ai été heureux et surpris de recevoir votre lettre m'annonçant la prochaine arrivée d'une jolie montre que j'ai reçu aujourd'hui le 20. Chers messieurs, je vous en remercie de tout cœur et pouvez être sur de ma reconnaissance ; et vous en remercie doublement que votre choix soit fixé sur moi. Si par hasard il m'arrivait d'aller à Paris après ma majorité j'irai vous voir et remercier de vive voix.

« Et je viens par cette lettre en même temps vous remer-

« cier d'avoir arrivé de faire tant de bien a mon vis-à-vis ; et
« je crois pouvoir vous promettre de resté un brave garçon
« a l'avenir ; et je n'aurais qu'a regardé cette montre pour me
« rappelé que l'on a plus a gagné a resté dans le droit chemin
« comme vous nous l'enseigné ».

Théodore W...

« J'ai bien reçu le journal de l'*Eclaireur* que dernière-
« ment vous m'avez annoncé.

« Et que j'ai déjà eu le plaisir de parcourir.

« Et déjà d'avance je dois vous dire que je suis très
« heureux de le lire, car sa me fait passer d'agréables soirées,
« car l'hiver et là, et la campagne tout à fait déserte et soli-
« taire.

« Alors je me donne le droit de vous remercier, à l'égard
« que vous portez envers moi en m'abonnant à ce journal ».

Et voici enfin la lettre d'un garçon majeur à présent,
auquel nous avons envoyé son livret de Caisse d'Epargne :

« J'accuse réception de votre lettre du 26 janvier 1935
« et de mon livret de Caisse d'Epargne.

« Je vous remercie de tout cœur. Si j'ai cette somme
« c'est grâce à votre bonne gestion de mes affaires.

« Loin d'oublier le Patronage et vous-même, je conserve
« un bon souvenir et tiens à rester en relations constantes.

« Votre visite me sera très agréable et nous vous rece-
vrons avec plaisir et très respectueusement ».

Armand P...

Les chiffres que j'ai donnés et ces extraits de lettres
constituent une suffisante réponse à ceux qui disent ou écrivent
que les placements à la campagne ne donnent que de mauvais
résultats, et que la plupart des enfants ne s'y adaptent pas et
se sauvent.

Je vous ai entraînés bien vite et bien loin dans cette
revue sommaire des diverses activités groupées au 36 de la rue
Fessart.

Dans ma hâte, je crains de ne pas vous avoir dit encore
l'essentiel, l'esprit dans lequel tout ce travail est accompli par
tous ceux qui de près ou de loin y collaborent, esprit d'amour
et de sollicitude pour les malheureux, jeunes ou vieux, les
vaincus, les tombés, les perdus, l'esprit qui animait M. Matter,
qu'il savait inspirer autour de lui, après l'avoir puisé lui-
même à la source divine de l'Evangile du Christ.

Voilà le meilleur de l'héritage spirituel qu'il nous a laissé.

Son départ, certes, nous a terriblement appauvris, mais son inspiration demeure.

Votre présence ici aujourd'hui atteste votre affection pour M. Matter et votre gratitude pour ce qu'il a été, pour ce qu'il a fait.

Elle sera pour tous ceux qui ont le redoutable honneur de poursuivre et, si possible, de développer son œuvre, un précieux encouragement, un puissant réconfort.

Nul ne sait ce que les mois ou les années qui viennent réservent à l'humanité : bien des nuages sombres passent dans notre ciel, et l'on serait tenté parfois de désespérer des hommes.

Des œuvres comme celles qui ont été fondées par le pasteur Robin et continuées par M. Etienne Matter nous prouvent par les faits qu'il ne faut jamais désespérer d'une âme humaine, et que l'amour est plus fort que la haine et plus fort que la mort, à laquelle il survivra toujours.

